



## Arrêt pension alimentaire enfant majeur qui travail !!

Par **christophe36**, le 11/11/2018 à 13:16

Bonjour, le jugement de divorce a été prononcé en Décembre 2008, j'ai quitté le domicile en Juillet 2008 et commencé à payer la PA ce même mois, à l'époque je versais 400 euros par mois pour mes deux enfants, suite à de grosses difficultés financières j'ai fait une demande de baisse de PA (jugement de 2012) qui a été acceptée et baissée de 400 à 200 euros par mois pour mes deux enfants.

Mon ex-femme depuis le divorce ne m'a jamais concerté pour ce qui est des études de mes enfants, c'est elle qui décidait toute seule et je n'ai jamais rien signé.

Je suis retourné vivre chez mon père à 350 km de chez leur mère en 2012, j'ai précisé au juge, quand j'ai fait baisser la PA, que je prendrai en charge les frais de transport pour que mes enfants viennent me voir.

J'ai très peu de nouvelles de mes enfants et à chaque fois que je leur demande s'ils veulent venir, ils me répondent à chaque fois... "je sais pas".

Ma fille continue ses études, elle est née en 2001.

Mon fils quand à lui a trouvé du travail et est en CDI, je lui ai demandé de m'envoyer son contrat de travail.....sans réponse.

J'ai fait un courrier à mon ex-femme pour lui demander de me fournir les justificatifs sur la poursuite des études de ma fille et le contrat de mon fils, en retour elle m'a répondu avec une lettre de deux pages me précisant que je devrais donner plus plutôt que rien.

J'ai fait une demande au juge pour arrêter la PA de mon fils et il me demande mes feuilles de salaires, d'impôts etc etc.

Que puis-je faire s'il vous plaît pour cesser tout ça !!!!

Merci de vos réponses

Par **christophe36**, le 12/11/2018 à 14:16

Personne ?

Par **christophe36**, le 18/11/2018 à 18:05

Bon je vois que je vais devoir me débrouiller tout seul !!!

Par **Visiteur**, le **18/11/2018** à **20:03**

Bonjour

C'est simplement qu'à part le JAF, personne ne peut vous apporter une solution.

Par **christophe36**, le **18/11/2018** à **21:20**

oui je sais je n'ai pas le choix, mais il me demande mes fiches de payes, avis d'imposition etc etc....j'ai bien peur que le juge me l'augmente!!!!